

L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS L'AGENDA POST-2015: POUR UNE MISE EN ŒUVRE ET UN SUIVI EFFICACES

Avril 2015



INTRODUCTION

Le début de cette année a marqué le coup d'envoi des négociations intergouvernementales sur les Objectifs de développement durable (ODD). Chaque mois, les 193 Etats-membres des Nations-Unies mèneront des négociations sur un volet précis du cadre des ODD. Fin septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement se réuniront à New York pour approuver le nouveau programme de développement durable.

Engagée en janvier, la première phase de négociations, dite « session de bilan », a abouti à l'adoption d'une proposition de consensus, largement soutenue, comprenant 17 objectifs assortis de 169 indicateurs. D'importantes interrogations subsistent toutefois à propos du mode de réalisation des objectifs, des ressources financières et non financières qui seront mobilisées, et du mode de réalisation du suivi.

À ces questions, les cycles de négociations portant sur « les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial pour le développement durable » (avril 2015) et sur « le suivi et l'évaluation » (mai 2015) doivent apporter quelques premiers éléments de réponse. La question des moyens financiers sera également débattue en juillet, dans la capitale éthiopienne d'Addis-Abeba où se déroulera la 3ème conférence internationale sur le financement du développement. Lors de cette conférence, la communauté internationale devra définir des objectifs et engagements communs pour toutes les sources de financement du développement durable. Tandis que le programme de développement durable post-2015 exige des efforts

considérables des pays en voie de développement, l'agenda d'Addis-Abeba requerra surtout un engagement de la part des pays riches. Dans tous les cas, la réussite d'Addis-Abeba contribuera à la réussite du Sommet de New York en septembre.

A cet égard, BE-Gender souhaite que ces négociations aboutissent à la mise en place d'outils et de moyens pour promouvoir le développement durable et renforcer les droits des femmes et l'égalité des sexes. Il est de ce fait capital que, dans les prochaines semaines, les décideurs politiques belges adoptent une position claire et ambitieuse et qu'ils y associent les diverses parties prenantes. La présente note formule des recommandations en ce sens.

CONTEXTE

1. INVESTIR DANS L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES, C'EST INVESTIR DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*« The greatest return comes from investing in girls and women. When they are educated, they drive development in their families, communities and nations. »
Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations-Unies, 2012*

L'égalité entre les hommes et les femmes est, tout d'abord, inscrite dans les droits de l'Homme et constitue, de ce fait, un objectif à part entière. Mais l'égalité des sexes représente aussi un enjeu pour l'efficacité et

l'efficacité des politiques. Il s'agit en effet d'une condition indispensable à une démarche de développement durable. Investir dans l'égalité hommes-femmes constitue, par exemple, l'un des leviers les plus efficaces de croissance inclusive et de lutte contre la pauvreté¹. En effet, les femmes contribuent de manière significative à la sécurité et à la sûreté alimentaire, et sont des acteurs majeurs dans la transition vers une agriculture durable et une gestion durable des forêts.² De même, le statut, les droits et l'autonomisation des femmes ont un impact immédiat sur le taux de natalité et de mortalité, ainsi que sur la santé et le niveau d'études des enfants³, mais aussi, par exemple, sur la prévention de la violence dans les sociétés⁴, et bien plus encore.

Afin de garantir le financement efficace du développement durable, il importe que les femmes et les hommes puissent décider sur un pied d'égalité de l'affectation des ressources et qu'ils puissent, en toute égalité, en recueillir les fruits. Un agenda ambitieux en faveur de l'égalité hommes-femmes et des droits des femmes doit ainsi bénéficier d'un financement ambitieux. Or, nous constatons que les engagements politiques ne s'accompagnent pas toujours d'engagements financiers. Le programme de développement post-2015 et le sommet à Addis-Abeba offrent l'opportunité historique de corriger cette donne⁵.

La lutte en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes appelle à une double approche, qui associe des interventions ciblées au *gender mainstreaming*, une approche transversale qui intègre systématiquement la perspective du genre dans l'élaboration des politiques de développement. En effet, la dimension de genre doit être intégrée à chaque étape de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, dans l'objectif suprême de réaliser l'égalité entre les sexes.⁶ Les fondements et les modalités de cette approche ont déjà été abordés dans le dernier rapport de BE-Gender sur l'Agenda post-2015.⁷ Mais le *gender mainstreaming* doit aussi être mis en œuvre dans le processus financier : on parle dans ce cas de *gender budgeting*. Le *gender budgeting* est une analyse, sous l'angle du genre, de toutes les formes de dépenses et de recettes publiques et l'inventaire de leurs conséquences directes et indirectes sur la situation respective des femmes et des hommes. Le *gender budgeting* constitue donc une forme spécifique de budgétisation orientée sur les résultats⁸. L'un de ses objectifs principaux est d'utiliser le financement de tous les projets – donc aussi de ceux qui ne concernent pas directement les femmes ou l'égalité des sexes – de manière à ce que le projet concerné puisse profiter tant aux femmes qu'aux hommes. Pour BE-Gender, l'intégration du principe du *gender budgeting* dans le programme de développement post-2015 est un point capital. La perspective du genre doit faire l'objet d'une intégration systématique dans l'ensemble des processus budgétaires, des mesures politiques, des programmes et des projets.

Bien que les aides étrangères ne puissent pas couvrir la totalité des besoins financiers relatifs à l'objectif d'égalité (les ressources intérieures joueront un rôle plus important), un tel soutien n'en demeure pas moins capital. Grâce notamment aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'aide octroyée par les pays membres du CAD de l'OCDE en faveur de l'égalité des sexes – que ce soit à titre d'objectif principal ou secondaire – a augmenté de 8 milliards USD en 2002 à 28 milliards USD en 2013. Ce financement reste pourtant insuffisant pour assurer l'égalité entre les sexes, et on notera que seule une part réduite est consacrée aux projets spécifiques en la matière. Ainsi, 5% seulement du soutien apporté par les pays du CAD/OCDE (soit 4 milliards USD par an) cible l'égalité des sexes comme objectif principal. 25% de l'aide allouée (soit 22 milliards USD) reprend l'égalité hommes-femmes à titre d'objectif secondaire. Considérés ensemble, cela signifie que 30% des fonds recueillis entendent répondre aux besoins spécifiques des femmes. De plus, les mesures en faveur de l'égalité des sexes définies au sein du cadre mondial OMD se limitaient principalement aux secteurs sociaux : la santé et l'enseignement.

On constate ainsi une insuffisance d'investissements marquée dans l'autonomisation économique des femmes. En effet, les investissements en faveur de l'égalité des sexes dans les secteurs économique et productif sont particulièrement faibles (seuls 2 % incluent l'égalité des sexes comme objectif principal). Mais ce sont surtout les secteurs bancaire et de l'énergie qui pèchent par le peu d'attention qu'ils accordent au genre. Bien qu'il s'agisse de l'un des piliers de la Plate-forme d'action de Pékin, le rôle joué par les femmes dans le domaine de l'économie a été sous-estimé par le cadre mondial OMD. Quant aux ODD, ils offrent, grâce à l'attention particulière qu'ils portent au développement économique et aux leviers de transition, l'occasion idéale de renverser cette tendance et de travailler à l'autonomisation économique des femmes ainsi qu'à une économie également viable pour les femmes⁹. Nous soulignons à cet égard l'importance capitale du travail décent pour tous, avec une mise en application du principe « à travail égal, salaire égal ».

Parmi les lacunes les plus criantes et persistantes en matière de financement, figurent la santé, les droits sexuels et reproductifs. L'objectif 5 du Millénaire, prévoyant l'amélioration de la santé des mères et la réduction du taux de mortalité maternelle, a certes généré une augmentation des moyens nécessaires aux services de santé reproductive. Pourtant, ce résultat reste insuffisant pour atteindre l'objectif d'une réduction de trois quarts du taux de mortalité maternelle. Une baisse annuelle de 5,5 % serait nécessaire à cet effet, or la mortalité maternelle ne diminue que de 2,6 % par an¹⁰. Ainsi, de grands défis restent encore à relever dans le domaine des droits sexuels et reproductifs et en matière de planification familiale. Mais la violence à l'endroit des femmes et des filles et l'impunité croissante de ces actes, les mariages précoces et forcés,

ainsi que les pratiques traditionnelles dommageables – qui perdurent en dépit des nombreuses conventions et déclarations –, appellent également à des solutions et à des investissements.

2. DERNIÈRE ÉTAPE DE L'AGENDA POST-2015 : SUIVI, EXAMEN ET RESPONSABILISATION

Un Agenda post-2015 réussi doit aboutir à des mécanismes efficaces de suivi, d'examen et de responsabilisation. BE-Gender plaide en faveur de mécanismes contraignants, démocratiques et exhaustifs qui confrontent les décideurs politiques à tous niveaux – infranational, national, européen et international – à leurs obligations. C'est pourquoi il y a lieu d'établir un cadre afin de réorienter le processus si besoin.

Des indicateurs doivent permettre de mesurer, sur le long terme, les changements qui interviennent dans la situation respective des femmes et des hommes, ainsi que dans les rapports de force actuels entre les hommes et les femmes. Ces mêmes indicateurs doivent servir à évaluer les évolutions des normes sociales, et notamment l'évolution de l'acceptation sociale de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Afin de réaliser le principe du « leaving no one behind » (ne laisser personne de côté), il y a lieu de mesurer les évolutions à l'aide de données ventilées, et ce pour tous les indicateurs obtenus au niveau individuel. Les données ventilées par genre permettent en effet d'évaluer la prise en compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes et de mesurer les progrès réalisés. La prise en compte de la variable de l'âge dans le cadre d'une « life-course approach » (approche fondée sur le parcours de vie) permet, en outre, d'identifier les divers défis et obstacles rencontrés par les hommes et les femmes au cours de leur existence.

En plus des données quantitatives, il convient de collecter des données qualitatives, qui pourront être recueillies grâce à des entretiens et à la participation active de toutes les parties concernées, notamment celle des femmes et des filles elles-mêmes. Dès lors, une étude longitudinale s'impose : celle-ci permettrait en effet de prendre en compte des informations nuancées et complexes, relatives notamment aux évolutions des perceptions et des normes sociales ou encore à l'impact de la participation féminine aux processus décisionnels.

Le principe de l'implication des femmes et des filles (« leaving no one behind ») vaut également pour les approches de suivi et de responsabilisation. Toutes les parties prenantes potentielles devraient pouvoir participer aux processus de mise en œuvre et de suivi, y compris à la collecte de données. La participation compte parmi les principes énoncés dans la déclaration de Rio et doit aussi constituer un principe central de l'Agenda post-2015. Les organisations de femmes doivent jouer un rôle de premier plan à cet effet.

RECOMMANDATIONS

Nous demandons à la Belgique de jouer un rôle actif et progressiste au sein du débat et des négociations qui doivent aboutir à un accord à Addis en été, ainsi qu'en septembre à New York. Ce rôle, la Belgique doit l'endosser au sein des institutions européennes et sur la scène internationale.

VOICI LES RECOMMANDATIONS CONCRÈTES QUE NOUS SOUHAITONS QUE LA BELGIQUE DÉFENDE :

1. DÉBLOQUER DES RESSOURCES SUFFISANTES POUR APPUYER LES ENGAGEMENTS POLITIQUES :

- Faire le choix d'un engagement ambitieux et progressiste en faveur du financement du développement, en allouant des budgets spécifiques aux mesures politiques, aux programmes, aux institutions et aux projets soutenant l'égalité des sexes et les droits des femmes. Il faut tenir également compte du manque de financement dans les secteurs économique et productif, et de la question de la santé, des droits sexuels et reproductifs. Indépendamment de l'objectif spécifique de l'égalité des sexes, il faudra également consacrer, dans le cadre des autres objectifs, une partie des ressources à la promotion de l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles.
- Veiller à fournir un appui suffisant au développement des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, conformément aux dispositions de la Plateforme d'action de Pékin (1995). Il ne suffit pas, à cet égard, de créer des lois ou des institutions ou d'accepter des arrêtés ou des objectifs. Il y a également lieu de prévoir les ressources nécessaires et appropriées (personnel, budgets, connaissances) pour habilitier les acteurs principaux de ce processus (pouvoirs publics et société civile) et pour favoriser l'avancement de l'Agenda post-2015;
- Veiller à l'intégration du principe du gender budgeting dans le programme de développement post-2015. La perspective du genre doit automatiquement être intégrée dans l'ensemble des processus budgétaires, des mesures politiques, des programmes et des projets. Il convient de tenir compte, dans l'allocation et l'utilisation des ressources, des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des hommes. Enfin, il faut développer des directives et des outils concrets pour pouvoir appliquer le gender budgeting.
- Veiller à la mise en place d'un mécanisme de contrôle transparent pour contrôler l'allocation

desdites ressources et s'assurer qu'un nombre suffisant de femmes (50-50) participe aux processus décisionnels relatifs au financement des programmes, à l'élaboration des budgets, à l'établissement des priorités politiques, etc. ;

- Les organisations de femmes jouent un rôle crucial dans la promotion des droits des femmes. Les gouvernements et donateurs belges et étrangers doivent investir dans ces organisations et appuyer leur participation aux différentes étapes des processus d'élaboration des politiques et des budgets. Investir dans les organisations de femmes suppose aussi de contribuer à un financement plus stable et plus durable de ces organisations.

2. UN SUIVI EFFICACE DES ENGAGEMENTS POLITIQUES

- Opter pour des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation aux différents niveaux de pouvoir (international, régional, national et local).
- Produire des données ventilées par genre pour l'examen des progrès réalisés. Ces données permettent de répondre aux besoins spécifiques des hommes et des femmes. Seule la ventilation par genre des indicateurs obtenus au niveau individuel permet de mieux cerner et observer les différences éventuelles entre les hommes et les femmes, ou encore d'évaluer si des actions supplémentaires s'imposent. Il faut également tenir compte de l'âge dans le cadre d'une approche fondée sur le parcours de vie.
- En plus des données quantitatives, il convient de collecter des données qualitatives et de définir, à cet effet, une méthode participative.



- Veiller à ce que les femmes et les filles soient entendues et puissent s'exprimer sur les politiques et sur le choix des options stratégiques, et veiller à ce que les organisations de femmes disposent des capacités, des ressources (financières, logistiques et humaines) et de l'accès aux processus de consultation et de prise de décision nécessaires, par exemple, en déterminant un quota de participation, de préférence 50-50, en partant éventuellement d'un rapport 1/3 à équilibrer progressivement.
- Consolider le rôle central des parlements dans la surveillance, le contrôle et le pilotage des politiques.

ENDNOTES

- 1 La Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde 2012, « Égalité de genre et développement ».
- 2 Marilee Karl, « Inseparable, The Role of Women in Food Security revisited », site web : http://www.isiswomen.org/downloads/wia/wia-2009-1/1wia09_00aFeatures_Karl.pdf
- 3 Ceci a été confirmé par nombre d'études et de rapports, et notamment par le rapport annuel de 2007 d'UNICEF, qui a pour sous-titre « Le double dividende de l'égalité des sexes », site web : <http://www.unicef.org/french/sowc07/>
- 4 Valerie Hudson, Bonnie Ballif-Spanvill, Mary Caprioli et Chad F. Emmett, Sex, War and Peace, Columbia University Press, 2014 (3^{ème} édition).
- 5 Réseau sur l'égalité homme/femme du CAD de l'OCDE, 2015, « From commitment to action: financing gender equality and women's rights in the implementation of the SDG's » (« De l'engagement à l'action : le financement de l'égalité homme-femme et des droits des femmes dans la mise en œuvre des ODD »).
- 6 SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement, 2015, « Un chemin difficile vers l'égalité. Évaluation du Genre et Développement dans la Coopération belge ».
- 7 BE-Gender, Note de position sur le programme de développement post-2015 « Les femmes et les filles : partenaires dans la réalisation des ODD ».
- 8 Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, site web : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/domaines_action/gender_mainstreaming/application/gender_budgeting/
- 9 Réseau sur l'égalité homme/femme du CAD de l'OCDE, 2015, « From commitment to action: financing gender equality and women's rights in the implementation of the SDG's » (« De l'engagement à l'action : le financement de l'égalité homme-femme et des droits des femmes dans la mise en œuvre des ODD »).
- 10 <http://data.unicef.org/maternal-health/maternal-mortality>

BE-Gender est une plateforme belge qui regroupe un large éventail d'organisations issues de la société civile (ONG, syndicats, universités, organisations de femmes, etc.). La plateforme BE-Gender veut contribuer à une meilleure intégration de la dimension genre dans la politique de coopération au développement.

La plateforme a été créée par l'Arrêté royal du 2 avril 2015 et sa coordination a été confiée aux coupes des ONG et associations belges de solidarité internationale : le CNCD-11.11.11 (du côté francophone) et 11.11.11 (du côté néerlandophone). BE-Gender fournit également un appui permanent au travail du Conseil Consultatif Genre et Développement en alimentant les avis que celui-ci rend auprès du Ministre de la Coopération et des gouvernements belges.

CONTACT

Vien Nguyen

Coordination Plateforme BE Gender
 vien.nguyen@cncd.be
 Tel. +32 2 250 12 53
<http://www.cncd.be/BE-Gender>



Flor Didden

Coördinatie Platform BE Gender
 Flor.Didden@11.be
 Tel. +32 2 536 11 95
<http://www.11.be/gender>

